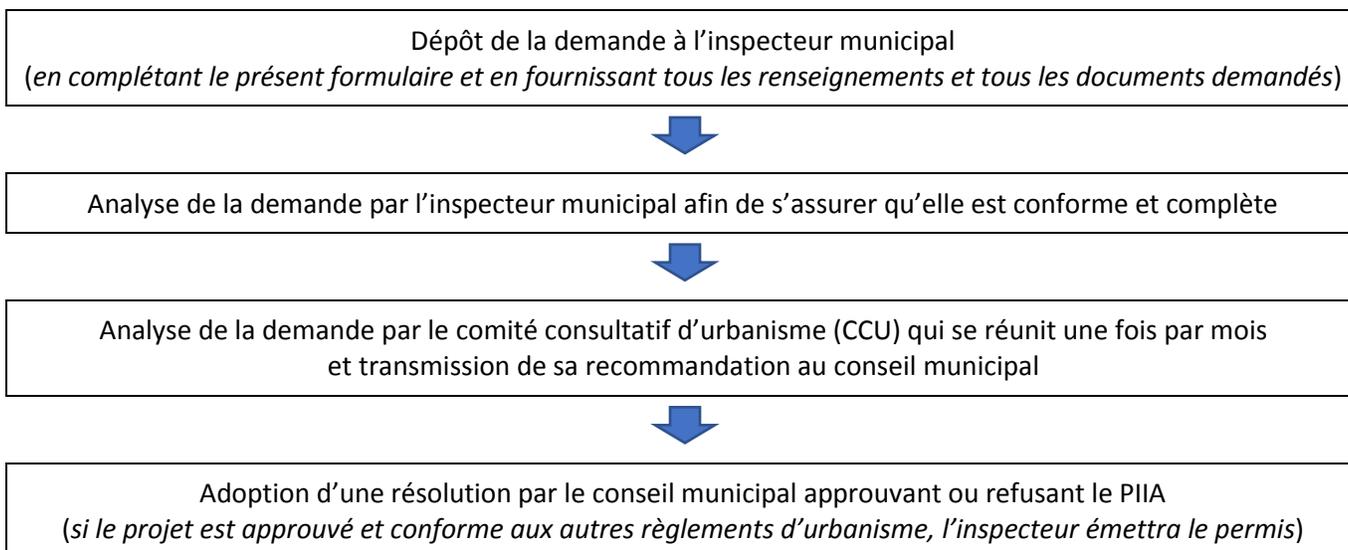


Dans quelques secteurs de la municipalité, certains types de travaux de construction ou de rénovation sont soumis à un processus d'évaluation et d'approbation que l'on nomme « *plan d'implantation et d'intégration architecturale* » (PIIA), dont l'objectif est de protéger le caractère historique ou patrimonial d'un lieu. Cette procédure est basée sur une approche réglementaire plus souple que le cadre normatif habituel et elle permet l'évaluation des projets selon des critères qualitatifs.

Qu'est-ce qu'un PIIA et quel est son intérêt?

- Un *plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) est un outil d'urbanisme qui peut être utilisé dans certains secteurs pour en protéger le caractère historique ou patrimonial ou, encore, pour s'assurer de l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions.
- Le PIIA est un outil à caractère discrétionnaire, c'est-à-dire qu'il appartient au conseil municipal d'accepter ou de refuser la demande à la suite de la réception d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU). L'analyse d'un dossier de PIIA se fait sur la base de critères ou d'objectifs prédéterminés pour chacune des zones dans le règlement sur le PIIA.
- Le présent règlement s'applique à toute nouvelle construction ainsi qu'aux agrandissements, transformations et rénovations apportés aux constructions existantes érigées avant 1946 et situées dans les secteurs énumérés ci-dessous.

Quel est cheminement de votre demande de permis en zone PIIA?

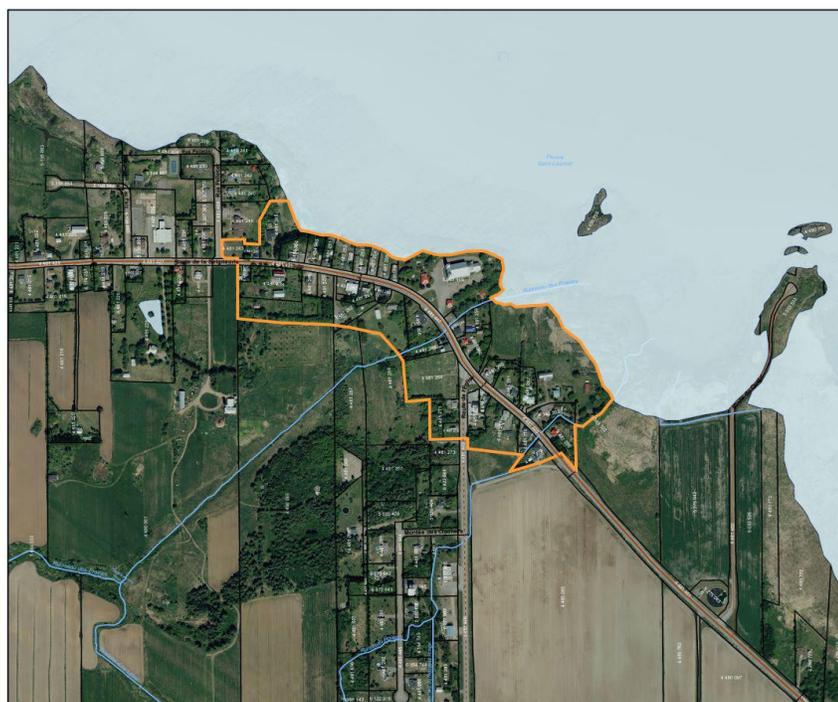


Quels sont les secteurs assujettis au PIIA?

A) L'aire patrimoniale du secteur de la Seigneurie



B) L'aire patrimoniale du secteur de l'Église



C) La bande de terrain de 60 mètres répartie de part et d'autre de la route 132, secteur désigné comme étant un territoire présentant un intérêt esthétique

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL	
Numéro de demande PIIA	
Numéro de matricule	
Numéro de lot	
Date de réception de la demande	

DATE DE LA DEMANDE	
--------------------	--

Identification du lieu des travaux	
Adresse :	

Identification du requérant (<i>si différent du propriétaire, fournir une procuration</i>)			
Prénom et nom :			
Adresse :			
Municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :		Cellulaire :	
Adresse courriel :			

Identification du propriétaire			
Prénom et nom :			
Adresse :			
Municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :		Cellulaire :	
Adresse courriel :			

Objet de la demande (<i>veuillez cocher toutes les cases appropriées</i>)		
<input type="checkbox"/> Construction d'un bâtiment	<input type="checkbox"/> Principal	<input type="checkbox"/> Secondaire
<input type="checkbox"/> Agrandissement d'un bâtiment	<input type="checkbox"/> Principal	<input type="checkbox"/> Secondaire
<input type="checkbox"/> Rénovation d'un bâtiment	<input type="checkbox"/> Principal	<input type="checkbox"/> Secondaire
<input type="checkbox"/> Déplacement ou démolition d'un bâtiment	<input type="checkbox"/> Principal	<input type="checkbox"/> Secondaire
<input type="checkbox"/> Enseigne		

Caractéristiques et description du projet	
Description du projet <i>(identifier les portions du bâtiment ciblées par le projet, s'il y a lieu)</i>	
Revêtement extérieur projeté <i>(types, modèles et couleurs s'il y a lieu)</i>	
Portes et fenêtres projetées <i>(types, modèles et couleurs s'il y a lieu)</i>	
Toiture projetée <i>(types, modèles et couleurs s'il y a lieu)</i>	

Caractéristiques et description du projet (<i>suite</i>)	
Dimensions (<i>hauteur, superficie, etc. s'il y a lieu</i>)	
Fondation projetée (<i>s'il y a lieu</i>)	
Coût estimé des travaux	
Date souhaitée du début des travaux	

Documents à fournir avec le présent formulaire
Pour un projet de construction
<p>A) Un plan projet d'implantation, effectué par un arpenteur géomètre à une échelle convenable (1 : 250, 1 : 500 ou 1 : 1000), localisant la construction projetée par rapport aux limites du terrain, aux bandes riveraines, à la plaine inondable et aux zones de contraintes s'il y a lieu, indiquant la forme, les dimensions et la superficie du lot, le périmètre de la construction, les voies de circulation privées ou publiques, les marges réglementaires et toute autre information exigée par la réglementation d'urbanisme. Les bâtiments déjà implantés sur ce ou ces lots doivent également être indiqués (ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment secondaire, un plan d'implantation fait à la main peut suffire).</p> <p>B) Les plans, élévations, coupes, croquis et documents nécessaires pour permettre une compréhension claire du projet de construction (hauteur, dimensions, superficie, etc.).</p> <p>C) Des photos ou échantillons du modèle et des couleurs utilisés pour les matériaux extérieurs (toiture, revêtement, etc.).</p>
Pour un projet d'agrandissement
<p>A) Les plans, élévations, coupes, croquis et documents nécessaires pour permettre une compréhension claire du projet d'agrandissement (hauteur, dimensions, superficie, etc.).</p> <p>B) Des photos ou échantillons du modèle et des couleurs utilisés pour les matériaux extérieurs (toiture, revêtement, etc.).</p>
Pour un projet de rénovation
<p>A) Les plans, élévations, coupes, croquis et documents nécessaires pour permettre une compréhension claire du projet de rénovation (hauteur, dimensions, superficie, etc.).</p> <p>B) Des photos ou échantillons du modèle et des couleurs utilisés pour les matériaux extérieurs (toiture, revêtement, etc.).</p>
Pour installer ou modifier une enseigne
<p>A) Plan ou croquis de l'enseigne indiquant la localisation, les dimensions (largeur, hauteur, épaisseur), la superficie, la forme, les matériaux, les couleurs, le type de support, le mode d'éclairage de l'enseigne.</p>
+ Procuration du propriétaire (<i>s'il y a lieu</i>)

Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements mentionnés ci-haut sont exacts et complets. Il s'engage à déposer tous les documents requis à la demande de l'inspecteur municipal et en bâtiment. Le soussigné s'engage également à se conformer aux normes municipales ainsi qu'aux dispositions des règlements et des lois si le permis demandé lui est accordé.

Signature

Date

IMPORTANT

Vous devez obligatoirement remettre tous les documents exigés et avoir rempli le présent formulaire avec le maximum d'informations. Le fonctionnaire désigné affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tout document et/ou renseignement supplémentaire pouvant lui permettre une meilleure compréhension du projet.

Prenez note qu'une demande incomplète peut retarder le traitement de celle-ci.

Le délai de traitement de votre demande de permis soumise à l'approbation du conseil municipal peut varier de **30 à 45 jours** selon la date à laquelle votre demande est déposée. Veuillez communiquer avec l'inspecteur municipal pour plus d'informations.